



Groupe Scolaire Sophie Barat
Service Comptabilité
50 rue des Grillons
92290 Châtenay Malabry
Tél : 01.41.13.47.00



TAXE D'APPRENTISSAGE

Madame, Monsieur,

Investir dans l'éducation des jeunes c'est possible.

Votre entreprise paie tous les ans, fin février, un impôt dont elle peut choisir la destination : LA TAXE D'APPRENTISSAGE.

Nous vous serions reconnaissants d'œuvrer à ce que notre établissement en soit le bénéficiaire.

Cet impôt représente une ressource vitale dans notre mission d'éducation et de préparation à la vie professionnelle.

En effet nous ne bénéficions que de faible subventions des collectivités pour l'équipement de l'établissement en matériel technologique. C'est pourquoi seul le montant de la taxe d'apprentissage nous permet de maintenir le niveau et la performance de nos équipements.

C'est pour cela que nous invitons tous les parents responsables d'entreprise à nous retourner le coupon ci-dessous, avant la fin de l'année, afin que nous puissions vous fournir un dossier ou en faire parvenir un à l'entreprise concernée.

Pour tout complément d'information, le Service Comptabilité reste à votre entière disposition.

Avec tous nos remerciements pour le soutien que vous pourrez ainsi nous apporter.

Eric JACQUOT

Chef d'Etablissement

TAXE D'APPRENTISSAGE A retourner à la comptabilité

NOM, Prénom :

Souhaite que vous fassiez parvenir un dossier de taxe d'apprentissage à :

Société :

Adresse :

CP : Ville :

Date : Signature :